



Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural **Jeudi 15 mai 2025**

Aménagement de la sablière en zone de découverte de la nature
Présentation de l'avant-projet

Présences – 25 personnes :

Pour la CLDR : Fernand BROCAL, Marie MANGUETTE, Aymeric MARQUET, Vincent MARQUET, Patrick MISSAIRE, Jean-Patrick PIRARD, Gilbert RIGA, Jean THONNART, Magali VAN DE PUT, Nathalie VANHAMME.

Pour le PCDN : Valérie BINJE, Marc MIGON, Laurent OUDIT.

Pour les écoles : Dominique LECLER, Sophie LEJEUNE, Sabine DUBOIS, Anne FONTIGNIE, Julie FESTAETS, Mélanie DENYS.

Pour le Collège : Séverine BOUCHAT, Christine COLLIGNON, Loris JACOB, François WAUTELET.

Pour le Conseil communal : Catherine BERNARD.

- Excusés : 9 personnes : Cédric AMETOENYEDOU, Anisa ARBIB, Nicolas BLERET, Aline DEVILLERS, Hélène FASTRE, Caroline LIEBRECHTS, Kathy LUTS, Julien MATHIEU, Pierre ROSOUX.

Pour la Commune (Service Cadre de Vie – relais de l'ODR) : Cécile CHARLIER

Pour Focus-ID (Auteur de projet): Hilke VERVAEKE, Manon WAGNEUR

Pour la FRW (Organisme d'accompagnement): Aurélie VANDEBERG

L'échevine de l'environnement Séverine BOUCHAT introduit la réunion, présente les différents intervenants et accueille les différents publics invités : CLDR, PCDN, écoles et Collège communal. À ce stade du projet, la commune souhaitait réunir les différents usagers du site afin de recueillir leurs avis et contributions.

La vidéo de présentation du site est visionnée par l'assemblée, offrant l'occasion de découvrir les lieux. Elle est accessible via le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=9-V37NrtgbU>

Le projet décrit dans le cadre du PCDR porte sur l'aménagement du site en une zone de détente, de découverte et de mise en valeur de la nature.

1) Rappel du contexte et des objectifs d'aménagement

Le projet d'aménagement de la sablière en zone de découverte et de mise en valeur de la nature répond aux souhaits des citoyens et des membres du PCDN de protéger et développer un espace de sensibilisation à la nature sur ce site de grand intérêt biologique de plus ou moins 5 hectares qui accueille une biodiversité riche et spécifique au milieu sableux.

Auréli Vandeberg détaille ensuite la localisation du projet le long de la nationale N 684 et le périmètre d'intervention.

Rappel des objectifs du projet :

- Préserver et valoriser la biodiversité du site
- Rendre le site accessible au public afin que celui-ci puisse se balader et se détendre
- Développer un espace de sensibilisation et d'information à la nature et à l'environnement
- Connecter le site au village par des sentiers aménagés

Explication des étapes déjà réalisées sur le projet :

- Restauration du milieu naturel du site (abattage, étrépage, creusement de mares, pose de clôture, pâturage des moutons) ;
- Placement d'un observatoire ;
- Convention avec le SPW-MI pour aménager l'entrée du site ;
- Accord avec les propriétaires et agriculteurs pour le cheminement d'accès depuis le centre de Villers ;

La demande de subside qui fait l'objet de la mission d'aménagement de Focus ID porte sur les 3 éléments suivants :

- **Aménagement de l'entrée du site** côté nationale où il est prévu un espace d'accueil avec parking paysager.
- Le **cheminement depuis le centre de Villers**, un préaccord a été conclu avec le propriétaire de la parcelle agricole pour un tracé permettant de desservir le site par le bas.
- Les **mobiliers, aménagements et signalisation pour le parcours didactique** à l'intérieur du site. Les points d'intérêts ainsi que les propositions d'aménagement avaient été réfléchis par le PCDN.

2) Présentation de l'avant-projet

Hilke VERVAEKE entame sa présentation en exposant les intentions initiales : rendre le site accessible à tous, sans pour autant en faire une plaine de jeux. L'objectif est d'adopter une approche à la fois pédagogique et didactique afin de valoriser le lieu. Après avoir présenté la proposition d'aménagement du parking situé à l'entrée du site, côté nationale, ainsi que le cheminement piéton depuis la rue Petite Haie, elle poursuit avec la description du parcours à travers le site et des interventions prévues.

Le lien vers la présentation de la réunion est disponible à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/file/d/10f5p9uzViQlsymZdJVWlylEI3g2Yi9Y/view?usp=sharing>

Le bureau Focus ID rappelle les droits d'auteur et d'image liés au document, en précisant qu'il s'agit d'une version d'avant-projet encore en cours de finalisation.

Le budget provisoire estimé est ensuite présenté aux participants.

3) Questions et échanges restructuré par poste.

Poste 1 - parking :

- Deux entrées prévues : côté nationale mais aussi nouvelle entrée (côté sentier) seront aménagées de la même manière.
- Un citoyen exprime son besoin d'être rassuré quant au caractère perméable du futur parking, en soulignant son inquiétude qu'aucun béton ne soit utilisé dans l'aménagement. Ce point est confirmé par l'Auteure de projet : nivellement et compactage prévu. Pas de dalle.
- Prévoir une solution pour que les gens se gare vraiment dans les places. Pourquoi pas prévoir des plantations naturelles de 30 cm de haut sur toute la zone qui n'est pas dédiée au parage (recommandation du SPW). Penser à indiquer les places de parking (via une séparation en bois par exemple).
- Il n'est pas prévu d'installer des poubelles à l'intérieur du site, afin d'éviter les dépôts sauvages et la nécessité d'un entretien régulier. Une poubelle pourrait toutefois être placée à proximité du parking.

Poste 2 – vélo :

Pas de remarque

Poste 3 – Accueil :

- Vérifier si les règles de bonnes conduites sont déjà assez bien claires et signalées sur le panneau d'entrée. Prévoir d'y placer les numéros pour les urgences, contact pour les constats de dégradations ou tout autre dysfonctionnement du matériel mis à disposition.

Poste 4 – passage :

- Questionnement de l'auteure du projet concernant les passages entre les différentes zones, en particulier pour les usagers habituels : ne serait-il pas pertinent de conserver les barrières actuelles, dans la mesure où le système en place fonctionne bien ? Ces barrières, qui se referment naturellement grâce à leur inclinaison, sont d'ailleurs appréciées par les enseignants. Il est décidé de garder les passages existants.
- La proposition de mascotte « abeille » pour appuyer la présence de l'espèce sur le site est apprécié par les intervenants.
- Penser à prévoir des poteaux assez solides et bien enfoncés dans le sol pour marquer le cheminement et la signalisation dans le site.

Poste 5 et 11 -Mare temporaire et mare permanente :

- Hilke soulève un questionnement concernant les aménagements à envisager autour des deux zones humides : la mare temporaire à l'entrée du site et la mare permanente située près de l'observatoire. Elle interroge sur la pertinence d'un investissement pour

un espace de contemplation et au vu du fait que la présence d'eau n'est pas garantie en permanence. Faut-il réellement y créer quelque chose ? Le PCDN informe l'assemblée que cette zone (où se trouve actuellement la mare creusée) était inondée naturellement mais depuis les travaux de restauration du site, elle se vide en période sèche. Il faudra en effet prévoir un aménagement différent / des travaux à cet endroit si on veut conserver une zone humide permanente sur le site. Ces travaux ne sont pas prévus dans le cahier des charges. Mais c'est une volonté du PCDN et des autres utilisateurs/ participants à la réunion de conserver la présence d'une zone humide sur le site avec un). Les enseignantes attirent l'attention sur les risques liés aux aménagements. Elles considèrent qu'il est parfois préférable de ne rien aménager afin de garantir la sécurité. En revanche, elles soulignent l'utilité de mettre à disposition des informations sur les espèces que l'on peut y observer.

Il est décidé :

- que la plus grande mare doit encore être retravaillée pour rester avec de l'eau toute l'année.
- de marquer le contraste entre les deux mares permanente/temporaire
- de penser à la sécurité autour de la mare permanente : à bien définir pour éviter tout risque d'accident
- ne pas prévoir d'aménagement de contemplation mais un module didactique à définir par l'auteur de projet (qui remplace le héron) en forme de triton.

Poste 6 - abeille sauvages :

Pas de remarque

Poste 7 - école nature :

Pas de remarque

Poste 8 - roncier :

Pas de remarque

Poste 9 - bois mort :

Pas de remarque

Poste 10 - observatoire jeu de l'oie :

- Pas de souci pour les enseignant.e.s de changer les bancs de place dans l'observatoire

Poste 12 - guêpe sabulicole :

Pas de remarque

Poste 13 - mouton :

- À la suite du questionnement de pourquoi pas un hôtel à insectes à installer sur la zone, cette option n'a pas été retenue, car elle s'avère souvent contre-productive en matière de biodiversité : elle tend en effet à concentrer les insectes en un seul endroit.

Autre remarques et échanges.

- La commune interroge les institutrices, certains sont utilisatrices régulières de l'endroit (tous les lundis avec les 1ère et 2e années), pour connaître leurs avis/ besoins selon les activités développées avec leurs élèves. Dans l'ensemble, elles soulignent le chouette projet en faveur de la biodiversité et les aménagements prévus. Le plus urgent et essentiel est le cheminement piéton pour y accéder depuis la rue petite haie (même si la situation s'est améliorée depuis les travaux de trottoirs rue de la Sablière). L'observatoire est assez bien utilisé surtout quand il pleut. L'aménagement d'une classe nature sera également fort apprécié.
- Il est proposé de prévoir un fascicule papier qui pourrait servir de support didactique lors de la visite du site.

En conclusion de l'échange, il est demandé à chaque participant de se positionner individuellement, en regard des objectifs de départs, sur 3 questions. Le détail se trouve en annexe du compte -rendu.

Globalement le projet est salué, il reflète une forte adhésion aux objectifs initiaux du projet, notamment l'accessibilité, la sensibilisation à la nature et la préservation de la biodiversité – il reste les modifications à apporter aux niveaux des mares.

Prochaines étapes

Pour clôturer la réunion les étapes prochaines sont listées :

- La réalisation d'un **compte-rendu** avec les différents éléments apportés à la réunion sera envoyée à tous les participants.
- 25 juin : réunion avec les pouvoirs subsidiants et autres partenaires.
- Juin 2025: **Approbation de l'avant-projet par le SPW -DR** comité d'accompagnement fin juin, en présence des pouvoirs subsidiants
- Demande auprès du SPW-DGATLP pour vérifier l'objet d'une demande de permis.
- Automne 2025: **Finalisation du projet** (demande de permis si besoin, plans, cahier de charges métrés, etc.)

Remerciement pour la participation. Les enseignants sont demandeurs que l

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Aurélie Vandenberg
(Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.25 ou par courriel : a.vandenberg@frw.be
Ou Cécile Charlier (agent relais de l'Opération) au 085/61.62.78 ou cecile.charlier@villers-le-bouillet.be*

Annexe- réponses aux questionnaires.

18 personnes ont répondu au questionnaire reprenant les 3 questions suivantes :

Les objectifs de départ sont-ils rencontrés ?

- (oui 17x) - Préserver et valoriser la biodiversité du site
- (oui 17x) Rendre le site accessible au public afin que celui-ci puisse se balader et se détendre
- (oui 18 x) Développer un espace de sensibilisation et d'information à la nature et à l'environnement
- (oui 13 x) Connecter le site au village par des sentiers aménagés. 5 personnes se sont exprimées défavorablement car sont en attente (impatience) du cheminement piéton qui sera créé.

Quels sont les éléments positifs de la proposition d'aménagement ?

- Aménagements prévus pour être favorables à la biodiversité à long terme (5x)
- Attrait didactiques et ludiques vraiment chouettes (5x), cohérence entre les modules
- Cheminement dans la zone nature et haltes prévues avec le balisage et la mascotte (4x)
- Valorisation du site (4x) – projet dans la continuité des premiers aménagements, le site continuera à être utilisé.
- Sensibilisation des citoyens (y compris les jeunes) (2x)
- Classe nature (3x)
- Sobriété et durabilité de certains aménagements (2x)
- Accès piéton prévu depuis le village (2x)
- Splendide projet et très bonnes idées aux différents aménagements, bonne expérience du bureau choisi (2x).
- Les entrées, l'accès, les espaces d'accueil et parking (2x) et verdurisation du parking
- Jeu de l'oie
- Présences des moutons.

Quelles sont les points à améliorer ?

Concernant la mare :

- Aménager la mare pour qu'elle devienne pérenne et prévoir des panneaux d'information sur les espèces qu'on peut y retrouver (3x) + mesure de sécurité autour du point d'eau.
- Meilleure comparaison entre mare temporaire et mare pérenne
- Importance de parler de la biodiversité de l'eau (sur site)
- Quel que soit l'aménagement retenu pour l'observation de la mare, importance de laisser un accès à la biodiversité (batraciens, mammifères, ..)
- Les gouttes (option non retenue) auraient été intéressantes.
- Pas de balisage tout autour du périmètre.
- Etudier l'alimentation de la mare « basse » par un drainage du bassin versant en complément à l'alimentation par l'eau de pluie.

Au niveau de l'accueil- accès :

- Au niveau des différents points d'accueil / prévoir un cadre permettant d'afficher des numéros pour les urgences, contact pour les constats de dégradations ou tout autre dysfonctionnement du matériel mis à disposition).
- Respect du budget (l'estimation doit être en dessous du budget prévu) (2x)
- Budget maintenance non estimé.
- Pour diminuer le budget, proposition que le parking soit réalisé par les ouvriers de la commune.
- Fléchage pour renseigner le site depuis le centre de la commune.
- Penser au cheminement sécurisé pour l'école libre située plus loin que l'école communale.
- Peu de place de parking (si plusieurs familles souhaitent s'y rendre)
- Sensibiliser les gens à la propreté.

Autres points soulevés

- Un brasero au centre de la classe nature, pour cuisiner, se réchauffer ? envisageable ?
- Des endroits pour s'asseoir et observer la nature, permettre des endroits qui favorisent l'observation (plutôt que l'instruction).
- On parle beaucoup des insectes, des animaux mais moins des arbres qu'on rencontre sur le site.
- Amener plus de sobriété pour certains éléments.
- Pas favorable au jeu de l'oie dans l'observatoire
- Des silhouettes pourraient être dispersées sur le site
- Inversion entre le poste guêpe et mare dans la suite logique du cheminement.